

Arrêté N° MA-ART-2018-057

**OBJET :** Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. Dominique MARIE, Maire délégué de Campandré-Valcongrain

Le Maire de la commune nouvelle Les Monts d'Aunay,

**Vu l'arrêté n°66-16 en date du 26 septembre 2016** portant création de la commune nouvelle Les Monts d'Aunay

**Vu l'Article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales**, qui confère au maire la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions,

**Vu l'article L2113-11 du CGCT** stipulant que la création de communes déléguées entraîne de plein droit :

- L'institution d'un maire délégué
- La création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil concernant les habitants de la commune concernée

**Vu l'article L2113-13 du CGCT** stipulant

- que le maire délégué remplit dans la commune déléguée, les fonctions d'officier d'état civil et officier de police judiciaire
- que le maire délégué peut être chargé, dans la commune déléguée, de l'exécution des lois et règlement de police et recevoir du maire les délégations prévues aux articles L.2122-18 à L.2122-20,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** M. Dominique MARIE, maire délégué de Campandré-Valcongrain est délégué pour les affaires communales relatives au territoire de la commune déléguée de Campandré-Valcongrain.

A ce titre, il signera les divers documents correspondants

- à l'exécution des lois et règlement de police dans la commune déléguée
- à l'instruction des actes d'urbanisme
- au cimetière
- aux baux /contrats de location

**ARTICLE 2 :** Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Dominique MARIE.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté ART-2017-027, en date du 14/01/2017, portant délégation de fonctions et de signature à Mr Dominique MARIE, adjoint au Maire délégué de Campandré-Valcongrain.

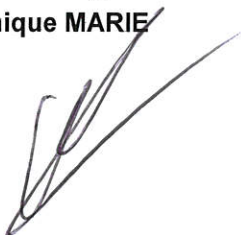
**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :

- à M. le Trésorier d'Aunay sur Odon

Fait à Les Monts d'Aunay, Le 1er juin 2018

**Le Maire Délégué de Campandré-Valcongrain**  
Dominique MARIE



**Le Maire des Monts d'Aunay**  
Pierre LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

